



Inauguration de la nouvelle chaudière à pellets de COGENERATION DUDELANGE-BRILL S.A.

- 20 avril 2023 -

Ce jeudi 20 avril 2023 a été inaugurée la nouvelle chaudière à pellets du réseau de distribution de chaleur Cogénération Dudelange-Brill s.a., qui a pour principaux avantages de ne plus utiliser d'énergies fossiles et de produire de l'énergie à un meilleur coût, par rapport au chauffage au gaz naturel.

Cogénération Dudelange-Brill s.a. détient le réseau de chauffage urbain d'une partie du quartier Brill, dont la coopérative Brill, le foyer pour seniors (Servior) ainsi que le Lycée Nic-Biever et les structures de la Ville de Dudelange – le Centre sportif René Hartmann, la piscine couverte et la piscine en plein air, l'école fondamentale du quartier Brill et la maison relais Schwemm. Luxenergy en est l'exploitant. Cogénération s.a. a pour principal actionnaire la Ville de Dudelange, aux côtés du Fonds du Logement et de la Coopérative Brill.

Depuis le 30 septembre 2000, le réseau de production de chaleur au gaz naturel de Cogénération Dudelange Brill S.A. est installé au sous-sol du Centre sportif René Hartmann. Depuis, la loi sur l'énergie a été modifiée et plus aucun subside n'est attribué à la production d'électricité à base d'énergies fossiles à l'instar du gaz. Ce pourquoi Cogénération s.a. a réagi : après des études et des analyses approfondies par le bureau d'étude Goblet Lavandier & Associés, le système de chauffage à pellets (deux chaudières) a été sélectionné comme étant le plus approprié aux besoins de ce réseau. Ces analyses ont conclu que les exigences techniques (niveau élevé de température, etc.) excluaient la possibilité d'installer un système de pompes à chaleur ou un système de chauffage alimenté par l'énergie solaire.

Les objectifs des nouvelles installations se devaient donc :

- de minimiser l'utilisation d'énergies fossiles
- d'améliorer le bilan carbone de 1 500 tonnes/an
- tout en étant avantageux d'un point de vue financier par rapport à l'ancien système au gaz.

Les avantages de ce nouveau système sont nombreux. Parmi eux :

- les pellets sont produits à partir de résidus de bois, donc d'une énergie renouvelable
- le volume de stockage est minimum (stockage également au sous-sol du Centre sportif)
- il engendre la création d'une valeur ajoutée grâce au soutien de la sylviculture régionale.

Les chaudières au gaz naturel demeurent à leur place d'origine. Elles seront mises en fonction :

- > en hiver : si la température extérieure est négative pendant une longue période

> en été : s'il existe un besoin minimum en chauffage, les chaudières à pellets ne pouvant être réglées à un niveau aussi bas de production de chaleur.

Les cheminées existantes restent en place et peuvent continuer à fonctionner (après surélévation de 4,35m).

Le financement, la construction et l'exploitation de l'installation sont toujours assurés par la société LUXENERGIE S.A.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Dan Biancalana, bourgmestre

Loris Spina, René Manderscheid, Josiane Di Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins